

Edito de la lettre électronique des Lacs de l'Essonne publiée vendredi 6 juillet 2012 par Gabriel Amard

Quelle surprise que de lire les révélations de <u>l'hebdomadaire Marianne</u> quant aux pratiques du groupe Lyonnaise des Eaux-Suez Environnement. La multinationale semble ne pas avoir goûté le mandat que les citoyens de Viry-Chatillon et Grigny ont confié aux élus de la Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne en juin 2010.

Suite à la délégation de la compétence Eau par les villes de Grigny et Viry-Chatillon à l'Agglo, nous avons organisé une votation citoyenne pour savoir si nous devions ré-adhérer au Syndicat des Eaux d'Île-de-France (sous contrat avec Veolia... concurrent direct du groupe Lyonnaise des Eaux) ou créer une régie publique. Vous avez été 4 949 à participer à la votation citoyenne qui, à 95 %, nous a donné mandat pour mettre en place la régie publique de l'Eau. Dans un premier temps nous avons créé une régie publique pour vous distribuer l'eau potable et nous achetons un volume d'eau à l'entrée de Viry à Lyonnaise des Eaux-Suez Environnement puisque, dans le nord de l'Essonne, les usines appartiennent au privé. C'est d'ailleurs une exception puisque généralement les usines, si elles sont parfois confiées à ces sociétés, ne sont jamais abandonnées à des appétits commerciaux. Ensuite, nous n'avons jamais caché que nous souhaitons passer un accord avec la régie publique Eau de Paris pour diminuer les coûts tout en nous assurant d'une qualité de service optimale. Conformément au mandat que les citoyens nous ont donné et que les représentants des usagers présents au conseil d'exploitation participent à mettre en oeuvre.

C'est visiblement la décision des citoyens et des usagers que Lyonnaise des Eaux prend mal. La multinationale aurait saisi un « cabinet de conseil en stratégie de communication et gestion de crise », Vae Solis, pour « discréditer » notre choix politique partagé. Le cabinet se serait

proposé de « limiter et réduire, en la discréditant sur le fond, la communication » de votre Régie publique. Mais surtout, Vae Solis propose d' « empêcher in fine la collaboration entre Eau des Lacs de l'Essonne et Eau de Paris ». Je vous propose de lire les pièces publiées par l'hebdomadaire Marianne que vous trouverez jointes à leur article.

Ces pratiques occultes, mises à jour par le travail d'enquête de journalistes sérieux, témoigneraient, si elles étaient avérées de la violence que les multinationales de l'eau sont capables de mettre en oeuvre pour maintenir leur position hégémonique sur l'eau. Les choix discordants, même quand ils sont le fruit d'un processus démocratique, ne suscitent chez eux que mépris. A l'heure du changement, il serait de bon ton que de telles pratiques cessent et que le gouvernement prenne position par la loi pour faire respecter le travail des élus locaux.